

Compte rendu de la réunion du comité de pilotage « Plateau de Rochebonne »

Sous-préfecture des Sables d'Olonne - 31 mai 2011

M. l'administrateur général Loïc Laisné, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique introduit la réunion en remerciant les membres du comité de pilotage de leur participation.

Il indique qu'il s'agit du troisième comité de pilotage. Le but de cette réunion du comité de pilotage est de valider la démarche de recueil des données «usages» et de présenter les premiers résultats obtenus. Il invite donc M. Jérôme Jourdain, chargé de mission, employé par l'opérateur qui est le comité national des pêches et des élevages marins, à présenter les six mois de travail qu'il a déjà effectué sur le recueil de ces données.

M. Jérôme Jourdain présente donc l'ensemble des résultats obtenus à ce jour en matière de recensement des usages (cf. présentation jointe). Il expose le fait qu'il s'est attaché à collecter les données.

Les points marquants de la présentation sur les usages sont :

- la confirmation d'une fréquentation importante du secteur par des navires de pêche professionnelle.
- une absence de fréquentation du secteur par les navires de commerce car il s'agit d'une zone très dangereuse pour la navigation. Les flux maritimes en provenance des principaux ports de la façade maritime Atlantique (Nantes, La Rochelle, Bordeaux) évitent donc le site. Les routes maritimes desservant ces ports passent au large de ce secteur.
- Les études sur la plongée (chasse sous-marine ou bouteilles) prouvent que le site est très peu fréquenté pour ces activités car le site est très éloigné de la côte (près de six heures de navigation en tout) et que les conditions de mer (houle, courants) ne permettent pas de pratiquer ce type d'activités souvent. Enfin la plongée dans un tel secteur est de fait réservée à des pratiquants particulièrement avertis.
- Les études sur la plaisance montrent là encore que le site est très éloigné des bassins de navigation, et que sa dangerosité fait qu'en définitive, il est relativement évité par les navigateurs. Il reste à quantifier la fréquentation du site par les navires de pêche-plaisance.

A l'issue de cette présentation, le débat s'engage sur ces différents points.

M. Philippe de Valence, représentant du conseil général de la Charente-Maritime. La première intervention porte sur les eaux de ballasts et les conséquences des rejets de ces eaux.

M. Pierre-Guy Sauriau, représentant de l'Université de la Rochelle pose la question du rôle du transport maritime dans l'introduction d'espèces envahissantes.

M. Loïc Laisné, adjoint du préfet maritime, répond que les opérations de remplissage des eaux de ballast sont règlementées. Les navires vidant ou remplissent leurs ballasts dans les eaux intérieures, puis sont tenus de relarguer ces eaux et de les remplir à nouveau dans les premiers milles vers le large. Le but est de procéder peu à peu au renouvellement de ces eaux en procédant à des transferts d'eau en réduisant autant que possible les apports exogènes. Il est certain que le procédé est difficile à mettre en œuvre pour les navires de commerce mais c'est la méthode désormais préconisée.

M. Jourdain intervient pour expliquer qu'un questionnaire sur la fréquentation du site par les navires de plaisance a été mis en place. Il existe plusieurs flux, mais qui parfois sont difficiles à quantifier, principalement pour les flux côtiers. Il n'y a pas d'indices chiffrés à ce stade pour chaque port de plaisance. La concentration des flux est due aux bons équipements des ports dans ce secteur de navigation. Ce qui est certain c'est que la navigation de plaisance sur le plateau de Rochebonne lui-même est en revanche très limitée du fait de la dangerosité du site en matière de navigation. Il reste à finir de collecter des données sur les escales. Il convient aussi de valider ces études par des observations sur le site, notamment à partir des navires de pêche qui eux sont constamment présents sur ce site.

Mme Rivière, de la mission d'étude du projet de parc naturel marin Pertuis-Gironde indique que l'association des ports de plaisance de la façade Atlantique peut aider à la collecte de données.

M. Jourdain les a contactés mais n'a pas eu de retour à ce jour.

Mme Rivière estime qu'effectivement le contact avec cette association à la présidence tournante peut être délicate.

M. Laurent Germain de l'agence des aires marines protégées intervient pour préciser qu'il n'est peut-être pas utile de creuser la question des routes de plaisance ou de commerce sur le plateau de Rochebonne.

M. Jourdain, indique qu'une démarche de questionnaire est mise en place pour la plongée sous-marine. Cette activité va être étudiée en lien avec le club de plongée, les capitaineries, les coopératives maritimes et la mission d'études du projet de PNM Pertuis-Gironde. Une enquête a été faite par téléphone auprès des 52 clubs. Ces clubs ont répondu en mettant en évidence pour nombre d'entre eux un éloignement très important de ce site et des courants trop violents comme la nécessité d'avoir des moyens matériels et financiers suffisants. Le plateau de Rochebonne nécessite trois heures aller et trois heures retour de navigation au minimum.

Six structures de plongée seulement vont sur le plateau de Rochebonne de une à trois fois dans l'année. Un questionnaire ciblé leur a donc été adressé et les réponses sont attendues pour les prochaines semaines.

M Laurent Germain de l'AAMP, explique qu'il n'y aura vraisemblablement pas beaucoup de réponses car les clubs ne verront pas l'utilité du questionnaire. Les clubs de plongée peuvent parfois estimer que cette activité de plongée en scaphandre autonome n'a pas d'impact de l'activité sur les habitats et les espèces Natura 2000 et qu'en conséquence ils ne participeront pas forcément à la démarche du questionnaire. L'AAMP a pu rencontrer ce problème de manière plus générale.

M. Jourdain argumente la démarche par le fait que l'intérêt du questionnaire est de recueillir aussi les connaissances des clubs de plongée sur le site. Les questionnaires peuvent aussi être remplis après un téléchargement sur internet, ce qui facilite l'interactivité en matière de collectes de données.

Mme Rivière rejoint cette argumentation.

M Jourdain revient sur sa présentation pour bien indiquer les secteurs où les plongeurs se rendent avec principalement une pratique centrée sur la tête de la Congrè. Il signale que pour la chasse sous-marine, les premiers éléments montrent que dans les discussions l'idée selon laquelle ce type de pêche serait très pratiqué sur Rochebonne s'avère assez éloignée de la réalité. En effet, tant les pêcheurs plaisanciers que les chasseurs sous-marins ne se rendent qu'épisodiquement sur Rochebonne tout au long de l'année.

A ce titre, M. Jourdain précise que la même méthode est appliquée que pour les activités de pêche à savoir des observations par des pêcheurs professionnels présents sur le secteur du plateau de Rochebonne, En effet, certains pêcheurs professionnels ont accepté d'effectuer ces comptages afin d'estimer la fréquentation.

M. Laurent Germain souhaite se faire confirmer que deux pêcheurs professionnels seulement effectuent ces comptages.

M. Jourdain répond qu'effectivement, il s'agit bien de deux navires de pêche à partir desquels ces données sont recueillies sur la base du volontariat des patrons de pêche qui souhaitent participer ainsi à leur niveau à la récolte des données.

M. José Jouneau, président du CRPMEM des Pays-de-La-Loire précise qu'il n'y a que deux navires mais que ces deux navires sont présents sur le plateau de Rochebonne toute l'année, à raison de quatre jours par semaine en moyenne, ce qui offre une présence sur site assez importante en termes d'observations sur une année.

Le volet pêche maritime professionnelle

M. Jourdain indique qu'il s'agit du principal usage de la zone. Les navires peuvent venir de l'ensemble de la façade maritime Atlantique. Un questionnaire va être utilisé pour connaître précisément les différents types de pêche et la fréquence des navires sur ce site. Le but de la démarche est de décrire de la façon la plus représentative possible, cette fréquentation. Il existe une convention entre l'Ifremer et la DPMA pour traiter les données issues des dispositifs de positionnement des navires de pêche par satellite (vessels monitoring system - VMS), obligatoires pour les navires de plus de quinze mètres. Ces données alimentent le système d'information halieutique (SIH) de l'Ifremer.

L'adjoint au préfet maritime souhaite que cette enquête soit validée aussi par le CNPMMEM.

M. José Jouneau, président du CRPMEM des Pays-de-la-Loire signale que certains pêcheurs ont pu répondre qu'ils travaillent sur le plateau de Rochebonne par souci de voir leurs activités être mentionnées pour ce secteur, alors qu'en définitive, cette fréquentation du site de leur part est bien plus sporadique que ne le laisserait penser le retour des questionnaires.

L'adjoint au préfet maritime confirme ce point et mentionne que c'est pour cela que le CNPMMEM doit aider à affiner les réponses pour quantifier les durées réelles de présence sur ce site, cette étude ne servant pas à déterminer des droits liés à des quelconques antériorités. Les pêcheurs professionnels, en répondant aux questionnaires ne doivent pas s'inscrire dans la même logique que celle qui a prévalu pour les licences de précaution.

M. Crochet, président du CRPMEM Poitou-Charentes estime que cette attitude est assez logique au premier abord face à des risques d'exclusions potentielles. Aussi faut-il effectivement tenir compte du fait que certaines réponses tendent à fausser d'emblée l'enquête.

L'adjoint au préfet maritime confirme ce point et développe le fait qu'il appartient aux CRPMEM d'expliquer le but de l'étude aux pêcheurs professionnels notamment en exposant le fait que cette étude n'a pas pour but de mettre en place des contraintes. De plus, M. Laisné ajoute que le choix du CNPMMEM comme opérateur a aussi été motivé par le fait qu'il est certainement le plus en capacité pour parvenir, une fois les réponses recueillies, à corriger grâce à ces contacts et à ces données, en lien avec les CRPMEM certaines réponses imprécises, notamment en terme de durée réelle par an sur le site par tel ou tel armement à la pêche.

M. Larzabal, président du CLPMEM de Bayonne répond qu'effectivement tout dépend du degré de précision demandé. Si la question est une présence d'une journée par an, la réponse sera oui. Il conviendrait d'identifier les navires qui ont une activité soutenue sur la zone.

M. Laurent Germain de l'AAMP rappelle que N.2000 n'est pas un outil de gestion de la ressource halieutique. C'est fait pour gérer les habitats.

M. Crochet président du CRPMEM Poitou-Charentes en convient mais que de toute façon la quantification des activités de pêche sur le secteur fait partie du recensement des usages et participe donc à l'étude générale.

Mme Perrine Ducloy, du CNPMMEM estime qu'il faut travailler à l'aide des données des carrés statistiques. Le CNPMMEM demande donc à l'adjoint du préfet maritime de voir avec la DPMA s'il est possible grâce à la convention avec l'Ifremer, de faciliter l'accès aux données VMS afin d'affiner l'étude.

M. Sébastien Chauvet du CLPMEM Ile d'Yeu reste quant à lui assez dubitatif sur la mention de la présence de chalutiers pélagiques sur Rochebonne. Il estime que là aussi c'est le reflet du débat sur les pondérations à apporter aux réponses aux questionnaires. Certains armements ont déclaré des présences très occasionnelles, qu'il convient de ne pas analyser « en présence permanente ».

M. Jérôme Jourdain indique qu'également des navires de pêche d'autres Etats membres, comme les navires de pêche espagnols par exemple fréquentent cette zone. Le comité consultatif régional Sud, membre du COPIL va donc contacter les pêcheurs étrangers pour avoir des compléments d'éléments de réponse sur leur fréquentation de ce secteur.

Mme Fanny Brivoal, du CRPMEM des Pays-de-la-Loire estime que cette tâche de caractériser la fréquentation pour l'ensemble des métiers est vraiment délicate et que M. Jourdain a déjà obtenu des résultats dans des délais très courts. Il reste effectivement désormais à affiner les données et notamment le temps de présence sur le site.

Les premiers éléments sur le bilan de l'état écologique du site sont ensuite présentés.

Les études réalisées par le bureau d'étude CREOCEAN mandaté par l'AAMP sont présentées. Le bureau d'étude explique qu'il y avait peu de connaissances scientifiques sur Rochebonne à ce jour. Les études menées tendent à prouver qu'il existe une certaine homogénéité des habitats sur les trois roches principales (cf. présentation jointe en annexe). Les investigations ont notamment été réalisées à l'aide d'un robot sous-marin équipé de caméra (ROV).

La richesse des habitats sur les roches du plateau est très importante. Parallèlement, les espèces vivant dans les sables autour du plateau sont nombreuses également. Il reste à savoir, avec l'aide d'autres spécialistes, si les autres têtes de roches seraient ou non aussi riches.

M. Laurent Germain estime également que le bureau d'étude aura fini au début de l'automne la synthèse sur le bilan écologique du site.

Mme Ducloy demande comment cela va-t-il se passer pour la partie Sud qui n'a pas été investiguée ? Les hauts fonds n'ont pas été investigués.

Le représentant du bureau d'études CREOCEAN estime que ces investigations complémentaires pourront être complétées par des plongées notamment.

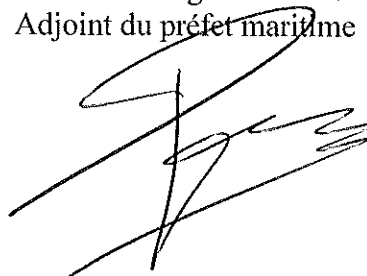
L'adjoint au préfet maritime à l'issue de cette dernière présentation procède à un dernier tour de table.

M. Jérôme Jourdain estime pouvoir finir le diagnostic socio-économique avant la fin du mois d'octobre avec une validation des diagnostics lors du prochain comité de pilotage au mois de novembre prochain.

Mme Françoise Guimas, de la DREAL Pays-de-la-Loire, pense qu'un travail très important a déjà été effectué par M. Jérôme Jourdain, chargé de mission. Elle estime donc qu'une validation des diagnostics d'ici la fin de l'année, afin de conclure la première étape d'élaboration du DOCOB, est une échéance raisonnable.

A l'issue de cette dernière précision, l'adjoint du préfet clôt la réunion.

M. L'administrateur général Loïc Laisné
Adjoint du préfet maritime



**Liste de diffusion par voie électronique
du compte rendu de la réunion du comité de pilotage « Plateau de Rochebonne » du 31 mai 2011**

Destinataires

- M. le préfet de région des Pays-de-la-Loire, préfet de Loire-Atlantique
- M. le préfet de région de Poitou-Charentes, préfet de la Vienne
- M. le préfet de département de Charente-Maritime
- M. le préfet de département de la Vendée
- M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire
- M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes
- M. le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique
- M. le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- M. le commandant de la zone maritime Atlantique
- M. le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- M. le directeur du muséum national d'histoire naturelle
- M. le directeur de l'agence des aires marines protégées
- M. le directeur de la mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin Pertuis-Gironde
- M. le président du conseil régional des Pays-de-la-Loire
- Mme la présidente du conseil régional de Poitou-Charentes
- M. le président du conseil général de la Vendée
- M. le président du conseil général de Charente-Maritime
- M. le président de l'association des maires de la Vendée
- M. le président de l'association des maires de la Charente-Maritime
- M. le président du comité national des pêches et des élevages marins
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Bretagne
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins des Pays-de-la-Loire
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins de Poitou-Charentes
- M. le président du comité régional des pêches et des élevages marins d'Aquitaine
- M. le président de l'union nationale des associations de navigateurs
- M. le directeur du comité consultatif régional Sud
- M. le président du comité national de la fédération française des pêcheurs en mer
- M. le président de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France
- M. le président d'armateurs de France
- M. le président de la fédération française d'études et de sports sous-marins
- M. le directeur du grand port maritime de la Rochelle
- M. le président de « Greenpeace France »
- M. le président de WWF France
- M. le président de « France Nature Environnement »
- M. le président de l'association « Robin des Bois »
- M. le président de la ligue pour la protection des oiseaux
- M. le responsable du centre de recherche sur les mammifères marins de la Rochelle
- M. le président directeur général de l'aquarium de la Rochelle
- M. le directeur du centre de la mer de Biarritz
- M. le directeur de la station de biologie marine de Concarneau
- M. le directeur de l'institut du littoral et de l'environnement et sociétés (LIENS) de l'université de La Rochelle

Copies extérieures

Préfecture maritime Atlantique
ADJ/AEM-CDIV/AEM-LITTORAL